



Flash info CAPC catégorie C

Toujours plus loin dans l'inhumain

Les élus CFDT et SOLIDAIRES ont refusé de siéger ce jour à la Commission Administrative Paritaire Nationale des Agents de Constatation (CAPN, ex-CAPC n°6) pour le licenciement d'un(e) collègue, entraînant de fait la reconduction de la CAPC qui n'a pas pu se tenir faute de quorum atteint.

Quels sont les faits:

Un(e) collègue:

- qui a 15/20 de moyenne à son stage pratique et plus de 11 de moyenne à l'école;
- à qui l'administration écrivait en juillet 2020: « *sa hiérarchie est très satisfaite de son travail et la juge apte à exercer ses fonctions* »;
- qui n'a aucun souci de comportement et pour qui nous sommes en mesure d'apporter les témoignages favorables d'agents de son unité;
- qui a été placardisé(e) dans une salle borgne ... sûrement pour la mettre à l'aise!

Pourquoi une injustice?

- L'arrêté de formation des Agents de Constatation impose aux stagiaires d'avoir la moyenne dans tous les blocs. Si notre collègue avait été recruté(e) Inspecteur, il ou elle aurait été titularisé(e) haut la main!
- L'administration, voulant s'aligner sur le privé, lui a même fait un entretien préalable au licenciement, bien sûr sans la présence d'un militant représentant du personnel!

Nos organisations syndicales refusent cette nouvelle logique inspirée d'un ultra-libéralisme aveugle. Aujourd'hui, la « haute » Administration propose des licenciements de stagiaires tout en reconnaissant leurs qualités. Qu'en sera-t-il demain pour nous tous? Rien ne les arrêtera.

Il nous reste maintenant 15 jours avant la prochaine CAPC pour ré-examiner la situation de notre collègue. De notre côté, nous apporterons tous les éléments en sa faveur, dont les témoignages que nous aurons récoltés.

Il est temps désormais, par équité de traitement entre les catégories, que l'Administration prenne enfin les dispositions pour cesser cette discrimination injuste et injustifiée! Il est temps de ré-écrire l'arrêté de formation des C et des B afin de l'aligner sur celui des A, beaucoup plus favorable (prise en compte de moyenne générale et non de la note par bloc de formation).

Les organisations CFDT et SOLIDAIRES
Paris, le 05 mai 2021